Informations de base

2005/0803(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Europol: adaptation des traitements de base, allocations et indemnités du personnel à partir de juillet 2004. Initiative Luxembourg **Subject** 7.30.05.01 Europol, CEPOL	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	MORAES Claude (PSE)	21/02/2005

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	02/03/2005

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Justice et affaires intérieures(JAI)	2683	2005-10-12

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Justice et consommateurs	FRATTINI Franco

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/02/2005	Publication de la proposition législative	05429/2005	Résumé
22/02/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/04/2005	Vote en commission		Résumé
10/05/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0139/2005	
26/05/2005	Résultat du vote au parlement		
26/05/2005	Décision du Parlement		

07/07/2005	Décision du Parlement	T6-0290/2005	Résumé
07/07/2005	Résultat du vote au parlement		
12/10/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
12/10/2005	Fin de la procédure au Parlement		
19/10/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/0803(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 038
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/6/26559

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0139/2005	10/05/2005	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0290/2005 JO C 157 06.07.2006, p. 0405-0450 E	07/07/2005	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	05429/2005 JO C 051 01.03.2005, p. 0015-0016	08/02/2005	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2005/1019
JO C 259 19.10.2005, p. 0001 Résumé

Europol: adaptation des traitements de base, allocations et indemnités du personnel à partir de juillet 2004. Initiative Luxembourg

2005/0803(CNS) - 07/07/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Claude **MORAES** (PSE, UK), le Parlement se rallie pleinement à la position de sa commission au fond et rejette l'initiative luxembourgeoise. Le Parlement considère en effet qu'il n'a été ni consulté ni informé sur aucune des mesures opérationnelles et organisationnelles concernant EUROPOL. De même, il n'a pas été consulté sur les activités actuelles et les programmes à venir visant à répondre aux besoins de l'Union et des États membres.

Devant ce déficit démocratique évident, le Parlement considère qu'il n'est pas en mesure de déterminer si la proposition est pertinente ou non et rejette l'initiative.

Europol: adaptation des traitements de base, allocations et indemnités du personnel à partir de juillet 2004. Initiative Luxembourg

2005/0803(CNS) - 12/10/2005 - Acte final

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2005/C 259/01du Conseil adaptant les traitements de base ainsi que les allocations et indemnités du personnel d'EUROPOL.

CONTENU : la décision, proposée à l'initiative du Luxembourg, entend adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution.

Lors dudit examen, le Conseil d'administration a pris en considération les modifications du coût de la vie intervenues aux Pays-Bas, ainsi que de l'évolution des traitements dans la fonction publique des États membres.

Au vu de ce réexamen, il est décidé d'augmenter de 0,2% le niveau des rémunérations du personnel d'EUROPOL pour la période comprise entre le 01.07.2003 et le 01.07.2004.

Un tableau reprend avec précision le montant de toutes les rémunérations de base du personnel d'EUROPOL à tous les échelons et grades de la fonction publique européenne.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 13.10.2005.

Europol: adaptation des traitements de base, allocations et indemnités du personnel à partir de juillet 2004. Initiative Luxembourg

2005/0803(CNS) - 08/02/2005 - Document de base législatif

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil, Initiative Gd-Duché du Luxembourg.

CONTENU : le projet de décision, envisagé à l'initiative du Luxembourg, entend adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution.

Lors dudit examen, le Conseil d'administration a pris en considération les modifications du coût de la vie intervenues aux Pays-Bas, ainsi que de l'évolution des traitements dans la fonction publique des États membres. Au vu de ce réexamen, il est donc proposé d'augmenter de 0,2% le niveau des rémunérations du personnel d'EUROPOL pour la période comprise entre le 01.07.2003 et le 01.07.2004.

Un tableau reprend avec précision le montant de toutes les rémunérations de base du personnel d'EUROPOL à tous les échelons et grades de la fonction publique européenne.

La décision devrait être adoptée à l'unanimité.